

**DEMANDE D'AIDE AU
PERMIS DE CONDUIRE 2025**

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis un an révolu >



OUVRANT-DROIT

SLV
<input type="checkbox"/> 01 – Thionville
<input type="checkbox"/> 02 – Cattenom
<input type="checkbox"/> 03 – Joeuf
<input type="checkbox"/> 04 – Réhon

NIA (voir attestation Activ'):

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

J'atteste être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis plus d'une année

AYANT-DROIT

Nom : Prénom :

Date de Naissance : /..... /.....

Concerne les bénéficiaires âgés de 15 ans jusqu'à la veille du 21^{ème} anniversaire

Joindre à la demande une facture de l'auto-école acquittée de l'inscription au permis de conduire (permis B)
Relevé d'identité bancaire obligatoire pour le règlement

Réception des dossiers : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours
Participation valable pour une inscription à partir du 1er janvier 2023
Tout dossier incomplet sera retourné à l'agent

Date et signature de l'Ouvrant Droit

Financement

Cette aide est financée par la CMCAS de Thionville.

Descriptif de l'aide

La détention du permis de conduire B est un facteur indéniable d'intégration professionnelle et sociale. Or, de nombreux jeunes et leur famille rencontrent des difficultés pour financer l'apprentissage conduisant à cet examen. Face à ce constat, la CMCAS souhaite encourager et faciliter l'accès au permis de conduire automobile de catégorie B par l'octroi d'une aide financière.

Domaine d'application

Concerne les ouvriers et ayants droit de la CMCAS de Thionville, de 15 ans jusqu'à la veille de leur 21ème anniversaire ainsi que les apprentis et CDD ayant une fiche de paie d'une entreprise des IEG relevant de la CMCAS de Thionville, pour une première inscription au permis de conduire (permis B). Inscription à la conduite accompagnée acceptée même si débutée avant les 18 ans.

Modalités

Compléter l'imprimé demande d'aide à l'inscription permis de conduire (voir au recto). Les demandes seront acceptées jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Participation:

La participation est de 100 € par ouvrant droit ou ayant droit.

Le saviez-vous ?

